



COORDINATION RÉGION PICARDIE

Mobilisons nous contre l'exploration des gisements de gaz et d'huile de schiste en Picardie

En accordant à la société **TREADOR Energy France**, un permis exclusif de recherche de gaz et huile de schiste dans le sud de l'Aisne, le gouvernement français a mis un doigt dans un engrenage dangereux à plus d'un titre.

Alors que **les collectivités locales s'engagent peu à peu dans un développement durable**, entre autres par l'élaboration de documents d'urbanisme, de plans climat-énergie-territoires, de contrat global de l'eau, l'exploration puis l'exploitation (quasi automatique) des gisements de gaz et huile de schiste ruinerait les efforts demandés à la nation pour qu'elle atteigne les objectifs fixés par nos gouvernants, dans les instances internationales (réduction de la production de gaz à effet de serre, qualité de la ressource en eau ...).

Alors que le Grenelle de l'Environnement avait **mobilisé les représentants de la société civile dans une gouvernance à 5** (État, élus, représentants des salariés, des entreprises, associations), pleine d'espoir et d'intérêt, l'État, en signant le permis dit « de Château-Thierry », a montré fortement, une fois de plus, que « l'environnement, ça suffit ».

Alors que les citoyens montrent des capacités à aborder des sujets complexes de développement durable comme l'énergie (projet éolien off-shore en Manche) ou le transport (projet ferroviaire Creil-Roissy) au travers **de débats démocratiques organisés par la Commission Nationale du Débat Public**, l'État veut nous faire comprendre que l'exploitation de certaines ressources naturelles ne nous regarde pas. Un paradoxe quand il faudrait, davantage encore, chercher à réconcilier les citoyens avec la politique, au sens étymologique du terme, pour leur avenir.

La délivrance de permis de recherche exclusif de gaz et huile de schiste est un non sens écologique et économique. Tout le monde sait qu'un des plus importants gisements d'énergie (et d'emploi) actuellement se situe dans la maîtrise et la réduction de consommation d'énergie ainsi que dans les énergies renouvelables. Comment interpréter la démarche qui vise à exploiter des énergies fossiles avec des méthodes polluantes tout en donnant, dans le même temps, un sérieux coup de frein aux mesures fiscales d'incitation à la maîtrise de l'énergie. Il ne peut s'agir que d'une vision à court terme,

susceptible d'avoir un impact négatif sur un développement soutenable fragile et balbutiant dans les territoires.

Plus loin que le « cadeau » fait ici à un type d'industrie, nous devons nous interroger sur ce que nous voulons laisser à nos enfants, dans un tel contexte. Arrêtons les comportements égoïstes et regardons avec acuité ce que nous préparons pour les générations futures :

- Un virage de l'après pétrole conventionnel qui sera difficile à négocier et coûteux. D'autant que les pays émergents accélèrent le phénomène.
- Une ressource en eau et des sites pollués par des substances chimiques toxiques, cancérigènes et souvent très stables dans le temps (les rivières de Picardie sont déjà contaminées par les PCB !)
- Des gisements de gaz et d'huile de schiste qui seront épuisés dans 20 ou 30 ans
- Une déqualification pour une durée inconnue.

Il serait grand temps d'avoir la sagesse de ne pas toucher à notre sous-sol pour en réserver ses richesses à nos descendants quand ils en auront besoin ou décider de le laisser intact.

Qu'est-ce-que le gaz ou huile de schiste ?

Le gaz de schiste ou huile de schiste est une nouvelle filière énergétique en plein développement. Cette technologie récemment mise en place au Canada et aux États-Unis a été tout aussitôt décriée par les mouvements de protection de la nature et de l'environnement. Il semblerait que la France et plus généralement l'Europe soit le nouvel Eldorado des exploitants et professionnels du gaz avec un potentiel estimé de 3000 à 12000 milliards de m³, soit le doublement des réserves de gaz européen conventionnel.

Les huiles de schiste sont similaires à du pétrole. Les techniques d'exploration et d'exploitation sont les mêmes que celles utilisées pour le gaz de schiste.

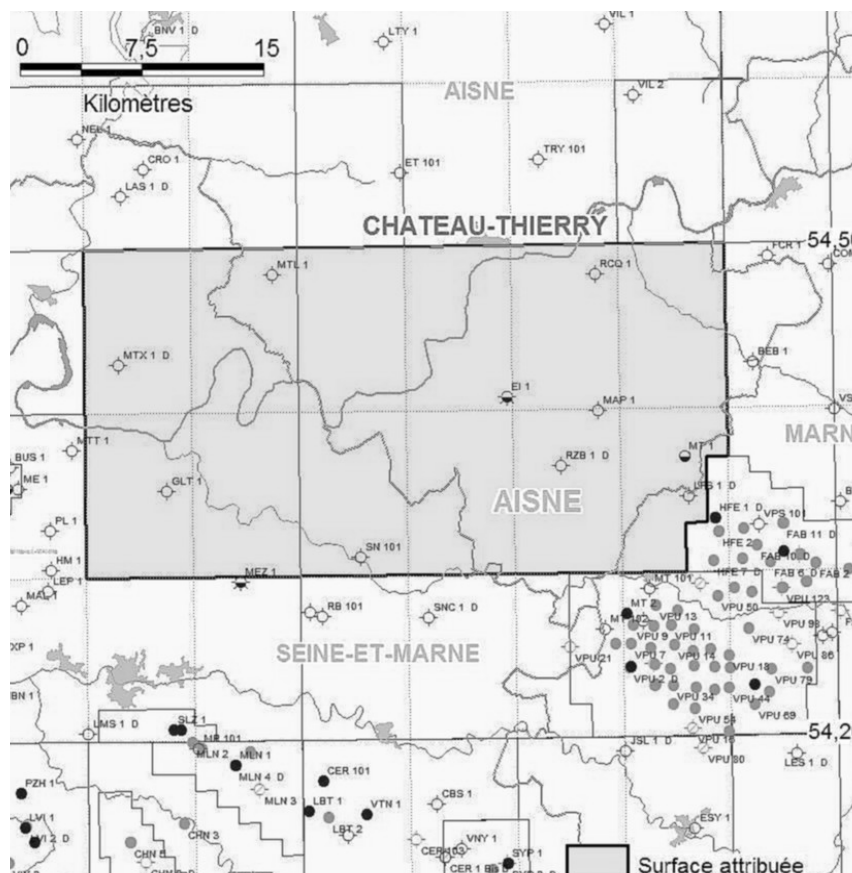


Illustration : Bulletin du BEPH - n°33 Octobre 2009 - MEDDM

En quoi consiste la technologie ?

Contrairement au gaz conventionnel, l'exploitation du gaz de schiste nécessite une technique appelée "fracturation hydraulique". Elle consiste en un premier forage vertical profond (1000 à 3000 m de profondeur), poursuivi par un forage horizontal dans les gisements de schiste où sont enfermées des poches de gaz. Pour les libérer, il convient de fracturer la roche en injectant de grandes quantités d'eau additionnées de produits chimiques et de micro-billes pour maintenir ouvertes les failles. Le gaz est ensuite capté par des puits assez rapprochés les uns des autres. A la surface, il est stocké puis transporté dans des camions.

Quelles conséquences sur l'environnement ?

La technologie et les moyens mis en œuvre pour l'exploitation de ces gaz ont des conséquences non négligeables sur l'environnement.

Sur l'eau : 10000 à 15000 m³ d'eau sont nécessaires par puits. Seulement une partie de cette eau chargée de produits chimiques pour la fracturation est récupérée, 10 à 50% des boues ne pourraient pas être traitées.

On retrouve dans ces boues des composés d'origine anthropique utilisés pour le forage et d'autres d'origine naturelle issue de l'exploitation du forage. Un certain nombre de ces composés ont un pouvoir cancérigène. **Le traitement des ces boues nécessiterait des usines ayant des capacités de traitement chimique inhabituel et dans des quantités importantes.** Ce que peu de stations d'épuration sont capables de réaliser. Les boues sont donc stockées dans de vastes bassins en attente de traitement.

Une turbidité de l'eau des aquifères est généralement constatée lors des opérations de forage. Celle-ci peut contenir des métaux lourds et des composés chimiques toxiques.

Il existe peu de données et de littérature sur la contamination de la nappe phréatique en phase d'exploitation normale. Le faible retour sur expérience de ce type d'exploitation oblige à ne pas exclure le risque de contamination : en fracturant la roche, une partie du gaz et des produits chimiques s'échappant dans le sous sol ne risquent-ils pas d'atteindre la nappe phréatique ?

Sur la qualité de l'air :

Il est évident qu'il y a un risque de pollution de l'air par les engins utilisés pour les phases d'exploration et d'exploitation (moteur diesel) avec émission de composés organiques volatiles (COV). Cependant il est impossible de préciser ce risque par manque de données sur les conditions d'exploitation.

Sur les risques industriels :

Des accidents (légers ou graves) lors des phases d'exploration et d'exploitation ont été constatés. Des mesures urgentes sont mises en œuvre aux États-Unis et au Canada, notamment proches des zones urbanisées. Le manque d'expérience des entrepreneurs dans ces nouvelles techniques concourt à l'augmentation des risques.

Sur la qualité de vie :

Des nuisances sur la vie en général sont également constatées avec une augmentation du trafic routier, du bruit, de la lumière, des vibrations engendrées par les travaux. Ce qui engendre un sentiment de vaste chantier permanent. : ballet incessant de camions, dès que l'exploitation d'un puits arrive à son terme, un autre doit être ouvert un peu plus loin.

Sur la rentabilité économique :

Des doutes sont émis sur le rapport entre le coût d'extraction et d'exploitation et la quantité de la ressource à extraire aléatoire : eau, produits chimiques, béton. Les pouvoirs

publics seront également amenés à engager des travaux coûteux pour répondre aux besoins des chantiers et de la population : infrastructures routières, gestion de l'eau.

Le "permis de Château-Thierry" :

C'est une vaste zone de 779 km² à cheval sur le département de l'Aisne, de la Seine et Marne et de la Marne dans une moindre mesure (voir carte ci-dessus). Il s'agit d'un permis exclusif de recherche accordé à la société Toreador Energy France SCS pour une durée de 5 ans. Les demandes d'exploration sont basées uniquement sur des anciennes études géologiques qui démontrent la présence de pétrole dans le bassin parisien. A l'époque la technologie ne permettait pas son exploration et son exploitation. Avec le développement de l'exploitation des gaz de schistes, certaines sociétés de spéculation boursière sans aucune expérience de forage (Toreador) veulent exploiter ce filon sans pour autant maîtriser les procédés et les risques inhérents à ces activités.

Quelle est la situation ?

Face à la protestation des mouvements écologistes, la ministre de l'écologie a décidé de suspendre tous les permis de recherche jusqu'en juillet 2011, le temps de clarifier les conditions environnementales. Cependant un forage dont l'autorisation a déjà été accordée, concernant l'huile de schiste est prévu en mars dans la région de Château-Thierry. A la veille des travaux, un doute persiste sur la suspension de l'exploration sur la région de Château-Thierry.

Une hérésie dans le contexte énergétique français

A l'heure où la France peine à maîtriser sa consommation d'énergie et à développer une véritable filière des énergies renouvelables, le recours à de nouvelles sources d'hydrocarbures enliserait la France dans son retard face à ses objectifs de réduction par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, objectif pourtant inscrit dans la loi du 13 juillet 2005.

Création du collectif CARMEN

Ce collectif, regroupant des associations et des citoyens, s'est structuré autour de l'opposition à l'exploration des gaz et huile de schiste sur le Permis de Château-Thierry.

Mais parce qu'il n'y a pas que le projet du "Permis de Château-Thierry", ce mouvement s'inscrit dans une **coordination régionale**. Cette coordination a rejoint également le mouvement national pour être le plus efficace possible et mutualiser les moyens. C'est en effet l'ensemble de la Picardie qui est concernée, même plus, parce que l'exploration des gaz et huile de schiste ne se fera **ni ici ni ailleurs**.

Rejoignez le mouvement et demandons ensemble l'abrogation de tous les permis d'exploration. Manifestons notre opposition à ces projets pollueurs. Prenons des arrêtés municipaux ou des délibérations contre l'exploration des gaz et huile de schiste. Demandons un véritable débat sur la politique énergétique française.

Contact :

Yves MAQUINGHEN - yves.maquinghen@picardie-nature.org - 03 62 72 22 52

Plus d'information sur :

- www.picardie-nature.org